



# ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES 2019

Mise à jour :  
25/04/19

	Conditions et documents demandés		Montants
CHÈQUES VACANCES	<b>1 an d'ancienneté au 1er Mars</b> Au prorata des heures contractuelles <b>présence à l'effectif au moment de la distribution</b> à l'exception des congés parentaux, sabbatiques, sans solde, création d'entreprise	<b>5 tranches (Base temps plein)</b> Inférieur à 31.000 € brut annuel : De 31.000 à 36.000 € brut annuel : De 36.001 à 41.000 € brut annuel : De 41.001 à 50.000 € brut annuel : Supérieur à 50.000 € brut annuel :	<b>400 €</b> <b>250 €</b> <b>200 €</b> <b>100 €</b> <b>50 €</b>
CHÈQUES VACANCES ENFANTS	<b>1 an d'ancienneté au 1er Mars</b> De la naissance à 18 ans dans l'année civile enfants nés avant le 30 avril de l'année en cours <b>présence à l'effectif au moment de la distribution</b> à l'exception des congés parentaux, sabbatiques, sans solde, création d'entreprise	<b>5 tranches (Base temps plein)</b> Inférieur à 31.000 € brut annuel : De 31.000 à 36.000 € brut annuel : De 36.001 à 41.000 € brut annuel : De 41.001 à 50.000 € brut annuel : Supérieur à 50.000 € brut annuel :	<b>120 €</b> <b>90 €</b> <b>80 €</b> <b>50 €</b> <b>0 €</b>
NOËL DU PERSONNEL	<b>1 an d'ancienneté au 1er Novembre</b> Au prorata des heures contractuelles <b>présence à l'effectif au moment de la distribution</b> à l'exception des congés parentaux, sabbatiques, sans solde, création d'entreprise	<b>5 tranches (Base temps plein)</b> Inférieur à 31.000 € brut annuel : De 31.000 à 36.000 € brut annuel : De 36.001 à 41.000 € brut annuel : De 41.001 à 50.000 € brut annuel : Supérieur à 50.000 € brut annuel :	<b>100 €</b> <b>80 €</b> <b>70 €</b> <b>50 €</b> <b>50 €</b>
NOËL DES ENFANTS de 0 à 10 ans dans l'année civile	<b>1 an d'ancienneté au 1er Novembre</b> De la naissance à 10 ans dans l'année civile, enfants nés jusqu'au 31 décembre de l'année civile : commande de cadeaux à choisir dans un catalogue sur Internet <b>présence à l'effectif au moment de la distribution</b> à l'exception des congés parentaux, sabbatiques, sans solde, création d'entreprise	<b>5 tranches (Base temps plein)</b> Inférieur à 31.000 € brut annuel : De 31.000 à 36.000 € brut annuel : De 36.001 à 41.000 € brut annuel : De 41.001 à 50.000 € brut annuel : Supérieur à 50.000 € brut annuel :	<b>cadeaux à choisir dans un catalogue</b>
NOËL DES ENFANTS de 11 à 16 ans dans l'année civile	<b>1 an d'ancienneté au 1er novembre</b> De 11 ans à 16 ans dans l'année civile. Des chèques cadeaux au prorata des heures contractuelles. <b>présence à l'effectif au moment de la distribution</b> à l'exception des congés parentaux, sabbatiques, sans solde, création d'entreprise	<b>5 tranches (Base temps plein)</b> Inférieur à 31.000 € brut annuel : De 31.000 à 36.000 € brut annuel : De 36.001 à 41.000 € brut annuel : De 41.001 à 50.000 € brut annuel : Supérieur à 50.000 € brut annuel :	<b>100 €</b> <b>100 €</b> <b>100 €</b> <b>100 €</b> <b>100 €</b>
RENTREE DES CLASSES	<b>1 an d'ancienneté au 1er Juillet</b> enfants de 3 à 18 ans dans l'année civile Au prorata des heures contractuelles <b>présence à l'effectif au moment de la distribution</b> à l'exception des congés parentaux, sabbatiques, sans solde, création d'entreprise	<b>5 tranches (Base temps plein)</b> Inférieur à 31.000 € brut annuel : De 31.000 à 36.000 € brut annuel : De 36.001 à 41.000 € brut annuel : De 41.001 à 50.000 € brut annuel : Supérieur à 50.000 € brut annuel :	<b>100 €</b> <b>50 €</b> <b>50 €</b> <b>0 €</b> <b>0 €</b>
NAISSANCE	<b>1 an d'ancienneté au moment de l'événement</b> - Acte de naissance <b>original</b> <b>Remplir le document DEMANDE DE REMBOURSEMENT</b>	chèques-cadeaux d'une valeur de :	<b>150 €</b>
MARIAGE PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ	<b>1 an d'ancienneté au moment de l'événement</b> - Acte de mariage <b>original</b> - Attestation de PACS <b>originale</b> <b>Remplir le document DEMANDE DE REMBOURSEMENT</b>	chèques-cadeaux d'une valeur de :	<b>150 €</b>
SUBVENTION CULTURE	<b>1 an d'ancienneté au moment de l'inscription</b> <b>Un chèque du montant de la cotisation</b> dans la limite de la grille de salaire annuel, <b>1 prestation unique par an</b> et dans le cadre d'un abonnement culturel. <b>Remplir le document DEMANDE DE REMBOURSEMENT + facture ou attestation originale d'un abonnement</b> avec nom, prénom du salarié, année d'inscription, montant payé.	<b>5 tranches (Base temps plein)</b> Inférieur à 31.000 € brut annuel : De 31.000 à 36.000 € brut annuel : De 36.001 à 41.000 € brut annuel : De 41.001 à 50.000 € brut annuel : Supérieur à 50.000 € brut annuel :	<b>100 €</b> <b>70 €</b> <b>50 €</b> <b>50 €</b> <b>50 €</b>
SUBVENTION SPORT	<b>1 an d'ancienneté au moment de l'inscription</b> <b>Un chèque du montant de la cotisation</b> dans la limite de la grille de salaire annuel, <b>1 prestation unique par an</b> et dans le cadre d'un abonnement sportif. <b>Remplir le document DEMANDE DE REMBOURSEMENT + facture ou attestation originale d'un abonnement</b> avec nom, prénom du salarié, année d'inscription, montant payé et cachet du club + copie de la licence ou du badge	<b>5 tranches (Base temps plein)</b> Inférieur à 31.000 € brut annuel : De 31.000 à 36.000 € brut annuel : De 36.001 à 41.000 € brut annuel : De 41.001 à 50.000 € brut annuel : Supérieur à 50.000 € brut annuel :	<b>100 €</b> <b>70 €</b> <b>50 €</b> <b>50 €</b> <b>50 €</b>
DÉCÈS	<b>1 an d'ancienneté au moment de la demande</b> Le décès doit concerner le conjoint (PACS), père, mère ou enfant. - Acte de décès <b>original</b> <b>Remplir le document DEMANDE DE REMBOURSEMENT</b>	1 chèque de :	<b>150 €</b>
PRÊT POUR LE CHANGEMENT DE RESIDENCE PRINCIPALE	<b>1 an d'ancienneté au moment de la demande</b> <b>Remplir le document PRET DEMEMAGEMENT</b> + Copie du bail ou de l'acte de vente + <b>factures originales des frais de déménagement</b>	- Pour les locations : montant équivalent au dépôt de garantie + frais d'agence + location de véhicule et plafonné à 1.200 € - Pour l'achat d'un bien immobilier : 1.200 € au titre des frais engagés <b>Conditions d'accréd</b> : ne pas avoir d'autre remboursement CE en cours	<b>remboursement de 60€ à 120 € par mois, prélevés sur salaire</b>
MÉDAILLE DU TRAVAIL	Médaille d'argent (20 ans) dont 15 ans d'UGC Médaille de vermeil (30 ans) dont 15 ans d'UGC Médaille d'or (35 ans) dont 15 ans d'UGC Médaille grand or (40 ans) dont 15 ans d'UGC	1 chèque maximum par demande :	<b>150 €</b>
DÉPART À LA RETRAITE	<b>1 an d'ancienneté au moment de la demande</b>	chèques-cadeaux d'une valeur de :	<b>150 €</b>
TICKETS RESTAURANT / CANTINE	<b>Participation du CE, exclusivement personnel du siège : A l'exclusion des cadres A et supérieurs</b>	Participation CE :	<b>4,43 € / TR</b> <b>4,00 € / Repas cantine</b>

**RAPPEL : Toute demande de subvention ou chèques cadeaux doit être accompagnée d'un justificatif original, tout document accompagné de copie ne sera pas traité.**

**COMITE D'ENTREPRISE UGC**  
24, avenue Charles-de-Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine cedex

Secrétaire administrative du Comité d'Entreprise  
Séverine Bierre : 01.46.40.46.90 - Sbirre@ugc.fr - Le lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 17h00 Dounia Rim : 01.46.40.45.40 - Drim@ugc.fr - Le mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h30